

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU MARDI 1^{ER} FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt et un, le mardi 1^{er} février à 18 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA FRESNAIS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric POUSSIN, Maire et Président.

Nombre de membres en exercice : 11

Étaient présents : Monsieur Eric POUSSIN, Maire et Président du CCAS, Mesdames MARTIN Anita, GINGAST Annick, GINGAT Audrey, MOENET Marie-Béatrice LEMERCIER Annie, LENORMAND Marie-Odile, BESLOU Nymphodore, PORÉE Claudine.

Absents : M. Pascal FONTENEAU

Procuration à : Mme LENORMAND donnant pouvoir à Mme BESLOU Nymphodore
M. BASLÉ donnant pouvoir à Mme GINGAST Annick

Secrétaire de séance : Mme GINGAST Annick

DÉLIBÉRATION n°1/2022

Objet : Validation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021

Monsieur Le Président demande aux membres du conseil d'administration de faire part de leurs observations éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, (10 : Pour ; 0 Abstention ; 0 : Contre)

APPROUVE le procès-verbal du conseil d'administration du 14 décembre 2021.

DÉLIBÉRATION n°2/2022

Objet : Fixation du tarif du repas des aînés du 13 mars 2022

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, (10 : Pour ; 0 Abstention ; 0 : Contre)

DÉCIDE des modalités du tarif du repas des aînés :

- Le repas sera gratuit pour les habitants de la commune de 75 ans et plus au 31/12/2021, et pris en charge par le CCAS.

- Le prix du repas pour les accompagnants ou les personnes de moins de 75 ans sera de 21.50€.
- Compte tenu des deux années écoulées dans le contexte sanitaire difficile, le repas sera offert aux membres bénévoles et pris en charge par le CCAS.

DELIBERATION n°3/2022

Objet : Organisation du prochain goûter des aînés

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, (10 : Pour ; 0 Abstention ; 0 : Contre)

DÉCIDE des modalités du prochain goûter des aînés.

- La date est fixée au vendredi 20 mai 2022, à 14h30, à la salle du Marais.
- Afin d'estimer le nombre de personnes qui pourraient participer, il sera décidé ultérieurement de l'âge limite des invitées (+ de 75 ans ou + de 80 ans) et cela en fonction de la participation au repas à emporter.
- Les goûters suivants pourront faire l'objet de thèmes (ex. : jeux de société).